

18 LA LIBERTÉ

JEUDI 3 JUILLET 2003

Sécheresse oblige, le canton interdit l'arrosage par pompage

AGRICULTURE • Les pommes de terre et les cultures maraîchères sont les principaux domaines touchés par cette interdiction de pomper dans les cours d'eau.

CLAUDINE DUBOIS,
STÉPHANIE BUCHS

La sécheresse de ces dernières semaines oblige les autorités à prendre des mesures liées à l'utilisation de l'eau. Le pompage dans les cours d'eau pour arroser les cultures est interdit dès demain dans tout le canton. Cette décision a été prise par la section lacs et cours d'eau du Service des ponts et chaussées, au vu du faible niveau des cours d'eau. La Sarine et les lacs de Schiffenen, de Morat et de Neuchâtel ne sont pas touchés par cette mesure édictée en coordination avec les autorités compétentes vaudoises et bernoises. «Il s'agit plus précisément d'une levée des autorisations de pompage puisque tout pompage nécessite une permission des autorités», explique Olivier Overney, responsable de la section lacs et cours d'eau. Au total, 200 agriculteurs, qui se partagent une septantaine d'autorisations, sont concernés.

L'interdiction de pompage coïncide avec le retour à un temps plus frais, assorti de quelques averses. Il est tombé environ 15 mm de pluie depuis la nuit de lundi à mardi, et, selon les météorologues, 25 mm supplémentaires sont attendus aujourd'hui. Si ces ondées sont bénéfiques pour les cultures, elles ne rendent pas aux cours d'eau un débit un tant soit peu normal. Olivier Overney indique que les



Dès demain, l'arrosage des légumes et des patates risque d'être compromis...

FN CHARLY RAPPO-A

eaux de ruissellement ont accru le débit des rivières, mais que le phénomène reste très passager. En quelques jours au mieux, les basses eaux seront de retour.

DERNIÈRE INTERDICTION EN 98

L'interdiction de pompage n'a pas un caractère absolu. Les bénéficiaires d'une autorisation pourront consulter un répondeur téléphonique qui précisera s'ils peuvent prélever de l'eau dans leur secteur. Des précisions seront communiquées par courrier,

indique M. Overney qui précise: «Ce répondeur nous permettra d'adapter les mesures aux aléas de la météo.» Par ailleurs, une dizaine de demandes d'autorisation ont été refusées depuis le 23 juin.

Quelles sont les conséquences pour les cultures? «Les pommes de terre sont les plus touchées, car ce sont les seules à nécessiter absolument un arrosage», explique Jean-Charles Marmy, ingénieur agronome staviacois. Olivier Overney confirme que la majorité

des autorisations de pompage concerne en effet des producteurs de pommes de terre. Et les maraîchers? «Les cultures maraîchères sont très sensibles. C'est pourquoi les maraîchers s'arrangent pour avoir de l'eau en suffisance dans n'importe quelle situation. Leurs concessions d'arrosage sont en général reliées aux lacs», remarque M. Overney qui ajoute: «Le problème se pose pour les maraîchers de la région de Chiètres qui s'approvisionnent dans la Bibera.» SB/Cdb

La voisine trop arrangeante abusait de la fillette qu'elle gardait. Un an de prison

TAVEL • Exceptionnel. Une femme répondait, mardi devant le Tribunal de la Singine, d'attouchements sexuels sur une fillette de neuf ans. Les juges lui ont accordé un sursis de 3 ans, soumis au suivi d'un traitement.

Le Tribunal de la Singine jugeait mardi à Tavel un dossier exceptionnel. Celui d'abus sexuels commis par une femme sur une fillette de neuf ans, qu'elle gardait régulièrement, et qui était une copine de jeu de sa propre fille. Les juges ont prononcé une peine d'un an de prison avec sursis, subordonnant celui-ci au suivi d'une thérapie par l'abuseuse, chez laquelle l'expert-psychiatre a relevé un «surmenage émotionnel» remontant à la petite enfance et une «immaturité psychosexuelle». Gabriele Berger, substitut du procureur, avait requis 18 mois, sans s'opposer à l'octroi du sursis. L'abuseuse devra verser 5000 fr. de tort moral à sa victime.

L'accusée, une femme de 36 ans, elle-même mère de deux enfants, avait proposé de prendre en charge à midi les deux enfants de sa voisine, qui travaillait. La fillette l'aimait bien, et jouait avec sa propre fille, qui avait presque le même âge qu'elle.

EXCÈS DE «TENDRESSE»

Mais son accueillante hôtesse avait ce qu'elle appelle «la tendresse familiale» nettement trop insistante avec son invitée. Pendant une année, celle-ci a dû subir des attouchements intimes très poussés, caresses, baisers profonds.

A l'audience, l'accusée est quelque peu revenue sur les

aveux, déjà très partiels, qu'elle avait livrés à l'enquête. Elle n'admet que deux cas, les autres gestes n'étant que des manifestations de tendresse courantes dans sa famille. des manifestations que, affirme l'accusée, la petite fille recherchait.

Pour la substitut du procureur Gabriele Berger, les déclarations contradictoires de l'accusée ne pèsent pas très lourd face à celles, constantes et cohérentes, de sa petite victime. Pour le Ministère public, si elle a mis si longtemps à parler des abus qu'elle subissait, c'est parce qu'elle était prise entre son amitié pour la voisine et son désir de ne pas la décevoir, un désir que celle-ci n'a pas manqué de renforcer en exer-

çant une sorte de chantage aux sentiments.

L'avocat de la défense, Armin Sahli, a tenté de faire valoir que l'expertise psychiatrique n'avait révélé chez sa cliente ni pédophilie ni homosexualité. On ne peut pas exclure que l'attitude de l'enfant elle-même, dans les premiers émois de la puberté, ait pu provoquer chez l'accusée des gestes que celle-ci, en raison de son immaturité, a vécus comme «entre égaux».

Il n'a pas convaincu le tribunal, pour qui l'abuseuse a sciemment utilisé la dépendance affective et sociale de la fillette. Les juges ont accordé à celle-ci un tort moral de 5000 francs.

FN/AR

Le Gibloux inaugure les bâtiments du CO

ÉCOLE • A Farvagny, les élèves ont un nouveau cycle d'orientation. Il a été inauguré hier avec leur concours.



Les élèves du CO ont revisité la cruelle légende de Barbe-Bleue pour l'occasion.

ALAIN WICHT

Depuis le mois de mai 2003, les élèves du Cycle d'orientation du Gibloux à Farvagny sont dans leurs meubles. Ils ont pu occuper la nouvelle école qu'ils ont inaugurée, hier, à la veille des vacances. Il faut dire qu'ils avaient préparé un spectacle en plusieurs disciplines pour distraire les invités officiels de la manifestation.

En douceur, M^e Laurent Schneuwly, président du comité d'école, évoqua le parcours du projet à l'agrandissement de l'école. En automne 1996, on décida de construire une école pour 350 élèves. Il fallut ensuite faire face à des retards, des embûches, des attentes de décisions qui ont retardé les travaux. Le premier coup de pioche eut finalement lieu le 4 juillet 2001.

ODE À LA LUMIÈRE

Des septante projets de concours d'architecture, le comité a retenu celui du tandem vaudois Klein et Bonardi. Les deux architectes ont expliqué leur intention de valoriser une nature omniprésente en choisissant le béton qui accroche la lumière. Cette lumière, ils l'ont fait traverser les espaces communs pour susciter les échanges. Ils ont également parlé de leur souci d'économie et d'utilité. Ils n'ont du reste pas dépensé autant que le prévoyait le devis général.

Le préfet Nicolas Deiss, président du comité de direction, est

également revenu sur ce parcours difficile, ajoutant qu'il faudra repenser l'organisation des Cycles d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français puisqu'il y aura bientôt quatre écoles.

Plus lyrique, la conseillère d'Etat Isabelle Chassot, directrice de l'Instruction publique, compara le bâtiment monumental construit sur les hauteurs de Farvagny au temple de la reine Hatchepsout de la XVIII^e dynastie d'Egypte sur le site de Louxor. «J'ai traversé la longue cour des apprentissages avec plaisir et j'attends la même énergie pour la réalisation du prochain cycle d'orientation d'Avry», a-t-elle ajouté en rendant hommage à la directrice sortante Anita Brünisholz et au directeur actuel Jean-Pierre Levrat.

UNE CRÉATION ORIGINALE

Nathalie Duc a quinze ans. Elle est en 3^e du CO et elle écrit. Pour l'inauguration, elle a réécrit le conte populaire de Barbe-Bleue, optant pour le surréalisme et la rime, inventant des mots. Nicole Michaud, professeure, a mis en scène cette création d'une grande fraîcheur et truffée de surprises qui empruntent à la pantomime. Le cœur du CO, les récitantes veuves noires, les costumes de taffetas, le chœur des balançoires, tout concourut à offrir du rêve et du rire au nouvel établissement. MDL

AGENDA

BELLUARD INTERNATIONAL • «Trinkwasser», sculpture de Franziska Koch (Zurich), rue de Romont, vernissage à 18h30. David Parker & The Bang Group (New York), bang, suck & toe, danse, 21h 45, Belluard. I Salonisti (Berne), concert, 23h, Belluard.

VALETE • Sur le thème V.I.P. ou Valette Important Party, dès 19h30 ouverture des portes de la scène

EXPOSITION • Aquarelles et Sumi de Evelyne Lê Khanh Nguyễn. A voir jusqu'au 30 août, lu-ma-je-ve 14-18h, me 10-20h, sa 10-12h (du 14 juillet au 16 août, fermé les lundis et samedis). Bibliothèque de la ville, rue de l'Hôpital 2, vernissage 18h30-20h.

VISITE COMMENTÉE • De l'exposition du peintre Raymond Muzard, aux Yvernois Labarber

THÉ DANSANT • De 14h à 17h, café du Pafuet, Praroman.

AÎNÉS JASSEURS • Dès 14h, Centre des aînés de Pro Senectute, rue Saint-Pierre 10, 5^e ét. (026 347 12 47).

SCRABBLE • Dès 20h, école de la Vignettaz (local de vote).

BILLARD • Tous les jours, dès 20h, avec Auguste au

EN BREF

Bilan des activités de la police

CANTON • La semaine dernière, la Police cantonale a procédé à 13 arrestations et identifié 41 auteurs